

## Les Nouvelles du Mardi 27 janvier 2015



### Au sommaire cette semaine :

- **Un prof de Poitiers suspendu pour « apologie de terrorisme » ou pour son militantisme ?**
- **Charlie Hebdo : Vallaud-Belkacem ne veut pas entendre les questions des élèves**
- **Créations de postes 2015 : encore de la poudre aux yeux !**
- **Au Kenya, la grève des enseignants illustre les défis de l'éducation scolaire**

- **Un prof de Poitiers suspendu pour « apologie de terrorisme » ou pour son militantisme ?**

Accusé par des parents d'élèves d'avoir perturbé la minute de silence, un professeur de philo du lycée Victor-Hugo à Poitiers est mis à pied. Il se défend.

Jacques Moret organisait hier après-midi la mobilisation pour les valeurs de la République (lire plus bas). Dans son introduction il rappelait: « *Le 8 janvier, il y a eu aussi l'inacceptable commis par quelques enseignants qui n'ont pas observé la minute de silence avec des arguments dérisoires invoquant une absence de nécessité. Ou des arguments plus contestables estimant que ce n'était pas le moyen le plus approprié. Mais aussi des arguments inadmissibles pour des fonctionnaires cautionnant plus ou moins les attentats.* » Et le recteur de promettre des sanctions si ces faits étaient avérés.

Ainsi, un professeur de philosophie du lycée Victor-Hugo à Poitiers est suspendu à titre conservatoire pour 4 mois (\*) depuis mercredi. Il a été remplacé. « *Sur ce cas, il y a eu des plaintes de familles, nous a confié le recteur. L'enseignant aurait tenu des propos déplacés pendant la minute de silence. J'ai immédiatement diligenté une enquête. Le professeur a été suspendu. Il fallait l'éloigner de ses élèves. La procédure suit son cours. Le conseil de discipline statuera sur la suite de sa carrière.* » Par ailleurs, Jacques Moret a porté l'affaire en justice hier soir. « *Le recteur m'a effectivement dit qu'il me saisissait sur le fondement de l'article 40, nous a confirmé le procureur de la République Nicolas Jacquet. Je n'ai pas à cette heure les éléments en main.* » L'apologie du terrorisme est évoquée. Mais le rectorat n'en dira pas plus.

Jean-François Chazerans par contre nous a livré sa version. Ce professeur de philo mis en cause est connu pour son militantisme d'extrême gauche. Enseignant à Victor-Hugo depuis 2005, il est apparu très ému hier midi. Sous le choc. Voici sa vérité. « *J'ai été interrogé lundi par deux inspecteurs d'académie. Ils m'ont dit que leur rapport serait le soir même sur le bureau du recteur et le lendemain sur celui de la ministre. Je ne sais pas ce qu'on me reproche. Je ne sais pas quel cours, quel débat est concerné. On m'a juste dit "ce sont des propos qui ont été tenus en classe". On évoque qu'il y avait eu des plaintes d'élèves et de parents qui sont montées directement au rectorat. Je suis sonné, je m'attendais à tout sauf à ça. Ce fameux jeudi, j'ai organisé des débats avec mes six classes de terminale. Le but était de comprendre les causes du terrorisme en sortant autant que possible de la passion et de l'émotion du moment.* »

Jean-François Chazerans poursuit. « *Ce sont les élèves qui étaient demandeurs. J'étais réticent. Je n'aime pas évoquer à chaud de tels sujets. Devant leur insistance et leur état de choc, j'ai décidé de mettre en place ces débats.* »

Eludant la fameuse minute de silence (\*\*) - « *Je n'y étais pas* » -, le prof engagé condamne aujourd'hui sans ambiguïté les attentats et leurs auteurs. « *Ma réaction de citoyen est de dénoncer avec force ces actes odieux, horribles. On ne peut quand même pas m'accuser d'avoir la moindre sympathie pour les djihadistes. Ce sont des groupes fascistes que je combats. Il n'y a pas eu une quelconque apologie du terrorisme lors de mes cours. Au contraire...* » Le prof fait montre d'incrédulité. « *Je ne comprends pas. Je décide de m'exprimer car je ressens un fort sentiment d'injustice.* »

(\*) Pendant sa suspension, le professeur bénéficie de l'intégralité de son traitement. Il peut former des recours gracieux, hiérarchique ou contentieux pour contester cette décision.

(\*\*) Au moment où nous avons interrogé le professeur, il ignorait qu'on lui reprochait d'avoir perturbé la minute de silence.

[A lire sur Centre-Presse.fr](http://Centre-Presse.fr)

- **Charlie Hebdo : Vallaud-Belkacem ne veut pas entendre les questions des élèves**

Un texte publié sur le site [Regard.fr](http://Regard.fr) en réaction aux déclarations de la Ministre à l'Assemblée nationale Pour la ministre de l'Éducation nationale, certaines questions sont « insupportables » de la part des élèves. L'aveu d'une conception autoritaire de la liberté d'expression, et de la vacuité du discours de nos élites politiques face aux enjeux de la période. [...]

Par décision du président de la République, le jeudi 8 janvier a été décrété "jour de deuil national" et une circulaire du premier ministre en a précisé les modalités : drapeaux en berne et demande aux administrations d'organiser « un moment de recueillement permettant aux agents des services publics de s'associer à cet hommage ». Ce recueillement sous forme d'une minute de silence observée dans les établissements scolaires a parfois suscité des interrogations, des remous, voire un rejet.

Depuis, une polémique enfle sur l'ampleur du phénomène.

C'est dans ce contexte que la ministre de l'Éducation nationale a été interrogée à l'Assemblée lors de la séance des questions au gouvernement. Najat Vallaud-Belkacem a ainsi déclaré : « Même là où il n'y a pas eu d'incidents, il y a eu de trop nombreux questionnements de la part des élèves. Et nous avons tous entendu les "Oui je soutiens Charlie, mais", les "deux poids, deux mesures", les "pourquoi défendre la liberté d'expression ici et pas là ?" Ces questions nous sont insupportables, surtout lorsqu'on les entend à l'école, qui est chargée de transmettre des valeurs » (voir la vidéo de l'intervention). Parce qu'ils émanent de la représentante de l'institution scolaire, les mots sont presque incroyables, véritable attentat à l'esprit critique, à la pédagogie. On savait les enseignants bien seuls, mais à ce point !

Sois pour la liberté d'expression et tais-toi

« Trop nombreux questionnements », « questions insupportables », les mots sont lâchés. Ainsi, pour défendre la liberté d'expression, il faudrait commencer par interdire les questions ? Une forme d'oxymore moderne : je t'ordonne d'être pour la liberté d'expression. Bien sûr, certains propos ont été, parfois, difficiles à entendre par le corps enseignant. Des dérapages ont bien eu lieu, complaisamment rapportés par la presse, quand elle ne les a pas suscités en rôdant devant certains lycées pour sélectionner l'intervention la plus croustillante. Mais s'agissant de collégiens de onze à quinze ans ou de lycéens adolescents, il faut être capable de faire le tri entre méconnaissance, provocation gratuite et désaccords. Et quand bien même il y aurait des désaccords, il faudrait en discuter, argumenter.

- **Créations de postes 2015 : encore de la poudre aux yeux !**

Le budget de l'État pour 2015, voté le 18 novembre, prévoyait une hausse de 2,4% du budget de l'éducation avec la création de 9400 postes. Le détail des créations de postes fourni en Comité Technique Ministériel le 17 décembre montre qu'il s'agit d'un trompe-l'œil. Les 5061 créations de postes d'enseignant-e-s prévues ne couvrent pas la hausse démographique, continue ces dernières années. De plus, environ 10% des stagiaires ne sont pas titularisé-e-s. Les créations de postes de stagiaires ne garantissent donc pas la création d'autant de postes de titulaires. Rappelons aussi que l'ensemble des postes proposés aux concours ne sont pas pourvus faute de candidat-e-s ou faute de validation d'admissions par les jurys.

Par ailleurs, rapportés aux 80 000 postes supprimés durant le précédent quinquennat et même pour tenir la promesse des 60000 postes sur le quinquennat les postes créés cette année sont très insuffisants.

Enfin, ces créations de postes devront servir à financer les pondérations en REP+ et pour classes à examen. En effet, la réforme de l'éducation prioritaire prévoit que chaque heure de service effectuée en collège REP+ soit comptée pour 1,1 heure. Elle prévoit également que les enseignant-e-s du premier degré soient libéré-e-s 18 demi-journées pour de la concertation. Et les pondérations pour classes à examen dans l'enseignement secondaire général et technologique vont aussi demander quelques moyens supplémentaires.

Cette réforme nécessitera des moyens humains (heures dans le secondaire, remplaçant-e-s dans le premier degré) : elle va donc absorber toute une partie des créations de postes, qui ne serviront donc pas à améliorer l'ordinaire (effectifs par classe, dédoublements, etc.).

Au total, ces annonces de créations de postes ne passeront pas l'épreuve des dotations horaires globales (DHG) des collèges et lycées, ni celle des cartes scolaires des écoles. Cette année encore, des collègues se mettront en grève pour lutter contre la suppression d'un dédoublement, contre la montée des effectifs, contre une fermeture de classe. SUD éducation soutiendra toutes ces luttes. Pour obtenir les moyens nécessaires dans toutes les écoles, dans tous les établissements, dans toutes les universités, il faudra construire la convergence de ces mobilisations vers une lutte d'ensemble, pour imposer une rupture avec l'austérité et un budget à la hauteur des besoins pour le service public.

- **Au Kenya, la grève des enseignants illustre les défis de l'éducation scolaire**

Une école au Kenya s'est retrouvée sous le feu médiatique ce lundi après que des enfants, certains âgés d'à peine sept ans, ont subi des tirs de gaz lacrymogènes de la police alors qu'ils protestaient contre un projet immobilier visant à saisir leur terrain de jeux.

Cet incident choquant est intervenu au moment même où plus de 200.000 enseignants des écoles primaires et secondaires ont repris le travail au Kenya suite à l'annonce, mercredi, de l'arrêt de la [grève nationale des enseignants](#) qui a duré plus de deux semaines.

La lutte pour de meilleurs salaires, elle, se poursuit.

[...] Les deux syndicats des enseignants qui représentent conjointement l'ensemble du corps professoral des 28.000 établissements scolaires primaires et secondaires du Kenya ont présenté à la Teachers Service Commission, employeur du secteur public, un cahier de revendications renfermant plus de 38 demandes, dont l'une des principales concernait une révision à la hausse du salaire de base. [...]

Le gouvernement a maintenu qu'il ne pouvait se permettre d'introduire une augmentation salariale mais a proposé d'augmenter les indemnités de logement, de congé et de transport local.

Les syndicats ont rejeté l'offre, accusant le gouvernement d'hypocrisie.

« *Le gouvernement néglige les enseignants or l'argent ne semble pas lui manquer quand il s'agit d'acquérir des produits de luxe* », a affirmé Wilson Sossion, président national du KNUT, faisant allusion aux [avantages en nature accordés aux députés kenyans](#) dont les émoluments peuvent atteindre jusqu'à un million de shillings kenyans (approximativement 11.000 USD) par mois lorsque les indemnités sont prises en compte. « *Si nous avons fait grève ce n'est pas seulement pour améliorer la situation des enseignants mais aussi la qualité de l'enseignement,* » ajoute Sossion. [Lire la suite sur LabouStart.org](#)